

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 13 décembre 2010 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, **Véronique CHRISTE (présidente)**, Hervé DESPLAND, Christophe IMHOOS, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Thierry PRADERVAND, Florence SCHMITZ, Michèle STALDER, Cyril de UTHEMANN, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : MM. Bernard GRUSON, Eric PRADERVAND, Daniel RINALDI, Nicolas TERRIER et Jean-Philippe de TOLEDO.

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Projet de délibération

Assermentation d'une nouvelle conseillère municipale, Mme Florence SCHMITZ

DÉLIBÉRATION

ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Madame la Présidente du Conseil municipal procède à l'assermentation de

Madame Florence SCHMITZ
Conseillère municipale

Deuxième des "viennent-ensuite" de la liste n° 1 "*Entente communale*" pour la fin de la période législative 2007-2011.

Madame Florence SCHMITZ succède à Madame Viviane de WITT, démissionnaire.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2010

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire : je souhaite la bienvenue à Mme SCHMITZ et la remercie d'avoir accepté ce mandat en fin de législature. Nous serons là pour vous permettre de vous intégrer rapidement en vous donnant des conseils et en vous aidant à comprendre comment fonctionne le conseil municipal.
- Fibre optique : nous avons renoncé à installer de nouvelles armoires VDSL sur la commune pour Swisscom TV, car les SIG nous ont dit, en mars 2010, qu'ils pourraient installer la fibre optique à Vandœuvres en 2011. Nous avons reçu M. Olivier GUDET, des SIG, une nouvelle fois le 22 novembre dernier. Il était moins enthousiaste. Le dossier doit passer devant le conseil d'administration des SIG. Nous avons alors écrit à M. Daniel MOUCHET, président des SIG, pour confirmer notre intérêt et demander que notre commune soit traitée en priorité, dans la mesure où nous avons renoncé aux armoires VDSL, où nous avons manifesté notre intérêt depuis longtemps et où nous sommes prêts à avancer des fonds pour ce déploiement. M. MOUCHET nous a répondu qu'il avait transmis notre courrier au directeur général, en vue de retenir la commune de Vandœuvres parmi celles qui s'inscriront en priorité dans le déploiement de la zone dite verte (petites communes), pour laquelle il reste des modalités à déterminer, dont un engagement financier du conseil d'administration, lequel se réunira au printemps 2011. Le projet risque donc de ne pas être réalisé aussi rapidement que nous l'espérons et qu'on nous l'avait laissé entendre ce printemps.
- Parcelle Swisscom du chemin du Marchepied : nous avons relancé le dossier relatif à l'acquisition de cette parcelle et attendons une réponse de Swisscom pour janvier ou février prochain.
- Nous avons appris par le point de presse du Conseil d'Etat du 25 novembre dernier que les comptes des communes ont été approuvés. Ils présentent un total cumulé d'excédents de revenus de 274,6 mio de francs. Les budgets 2009 des communes ont sous-évalué les revenus, dans la mesure où l'écart cumulé entre les budgets 2009 et les comptes 2009 laisse apparaître un excédent de 262 mio. Pour Vandœuvres, le ratio atteint 43 %. C'est parce que nous prenons toujours beaucoup de précautions que nous arrivons à de tels écarts. Mais si nous sommes prudents, c'est en raison des incertitudes des prévisions de l'Etat et des fluctuations possibles de nos propres revenus.
- Les zones 20 et 30 km/h n'atteignent pas leur but. Les véhicules roulent à 40 km/h en moyenne dans la zone de rencontre du chemin des Peutets. Nous avons envoyé ces

comptages au bureau Trafitec, afin de déterminer quelles mesures nous pourrions prendre pour améliorer la situation.

- Les TPG nous remercient de sponsoriser non seulement l'incitation à prendre des abonnements, mais aussi leur renouvellement. Nous allons continuer à procéder ainsi. Par contre, concernant le Proxibus, il a été décidé de façon unilatérale de supprimer ceux des zones Sud et Est du canton. Une résolution a été adoptée par le Grand Conseil à ce sujet, demandant au Conseil d'Etat d'entamer des négociations avec les communes. La ligne 34, comme d'autres lignes périphériques, ayant été reprise dans le contrat de prestations des TPG, on nous demandera sans doute, en contrepartie, de subventionner le Proxibus.
- Le Conseil d'Etat a approuvé le déclassement des parcelles qui permettront la construction d'immeubles à la route de Meinier. Une procédure d'opposition est donc ouverte. J'ai été conviée devant la commission d'aménagement du canton le 8 décembre dernier. Le projet a passé facilement devant cette commission. En préparant cette séance, nous avons consulté le projet de loi de demande de déclassement. Il est mentionné dans l'exposé des motifs que la commune souhaite initier les études nécessaires à l'implantation d'une crèche sur cette parcelle. Le rapport d'aménagement que les architectes ont rédigé date de septembre 2009. À cette époque, il était en effet question d'un projet de crèche sur cette parcelle. Mais lors de la séance de commission conjointe Bâtiment et Aménagement du territoire du 21 juin 2010, vous avez voté contre le principe d'une crèche communale sur notre commune, puis juste après, vous avez voté une réserve pour une crèche sur la parcelle de la Fondation Eck, ce qui a été validé par le conseil municipal le 23 septembre 2010. Dans le programme du concours et du jury, il n'a ensuite plus été question de crèche. Au vu de ce qui précède, nous vous proposons d'écrire au Conseil d'Etat pour que cette phrase soit supprimée du projet de loi (*NB : il a ultérieurement été décidé, d'entente avec les architectes, que ce n'était pas nécessaire*). Demeurent la réserve pour une crèche avec la Fondation Eck et la possibilité d'une intercommunalité avec Coligny.
- Mme la présidente : les commissions avaient voté le 21 juin contre une crèche dans les immeubles de la route de Meinier, mais pour une crèche sur la commune.
- Mme le Maire : vous aviez renoncé à avoir une crèche communale, mais vous aviez laissé une réserve pour une crèche sur la parcelle de la Fondation Eck.
- M. MULLER : j'aimerais corriger. Cela ne voulait pas dire que nous ne voulions absolument pas de crèche dans les immeubles de la route de Meinier. Cela a été discuté lors de plusieurs séances de commissions et du conseil. Nous pouvons rediscuter la question de savoir si nous en voulons une ailleurs que sur le terrain de la Fondation Eck.
- Mme le Maire : non, le 21 juin, vous avez bien voté contre le principe d'une crèche communale et avez accepté une réserve pour une crèche à la Fondation Eck.
- M. DESPLAND : j'ai participé à cette séance. Les commissaires ont décidé de maintenir cette option pour une crèche, en partie pour contrer les opposants à la maison d'étudiants.
- Mme le Maire : en rajouter une à la route de Meinier nécessiterait de reprendre le projet à zéro.
- Mme VERMEIL : je ne suis jamais revenue sur cette décision, car elle avait été votée. Une crèche aurait prétérît le programme des logements, car le terrain n'est pas immense. Se posaient notamment les questions de faire vivre les deux ensemble, et le coût important de fonctionnement d'une crèche. Il y avait donc eu ce double vote : contre le principe d'une crèche communale, mais en se gardant une possibilité sur le terrain de la Fondation Eck. Ce ne serait pas un énorme problème, par rapport au concours, de rajouter une crèche.
- M. FOËX : si, cela retarderait le programme d'au moins trois mois.
- Mme le Maire : cela a été confirmé par M. SERAFIN.

- M. FOËX : on ne peut pas avoir les deux options dans le concours. Si vous y rajoutez la possibilité d'intégrer une crèche, tous les concurrents vont devoir l'inclure dans leur projet.
- M. IMHOOS : nous avons considéré le fait qu'une crèche serait difficilement compatible avec le projet d'immeubles. Si nous rouvrons le débat, il faut renvoyer le dossier en commission.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : en janvier 2003, nous avons confirmé à Cognoy que nous participions à leur intercommunalité pour une crèche. Ils sont en pleine construction et il y aura certainement des places pour nous. Ils construisent 63 places. Nous pourrions donc revenir à notre premier choix.
- M. de UTHEMANN : je suis étonné qu'une décision votée en juin soit remise en cause à l'occasion d'une communication de l'exécutif.
- M. DESPLAND : j'aimerais que nous reprenions cette décision prise en commission.
- Mme le Maire : les deux décisions ont été prises après un long débat.
- M. FOËX : l'OFAC étudie attentivement la situation genevoise concernant les vols d'hélicoptères. Il faut continuer le combat. N'hésitez pas à écrire à l'aéroport.

4. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Routes et mobilité et Environnement et paysage

(Rapporteur : M. de UTHEMANN)

La commission s'est réunie le 10 novembre 2010.

- Un long débat a eu lieu sur l'éclairage public de la commune. Il en est ressorti que la décision du choix du modèle de l'éclairage appartient à l'exécutif. Deux types de luminaires à LED sont prévus : le modèle Stela, qui se fixe directement sur un mât, mais dont la lumière est crue et violente, et le modèle Hibou, qui avance plus sur la rue et offre des lumières plus chaudes et douces. Ce modèle est plus facile à entretenir. Des subventions peuvent être obtenues. Le coût total pour la commune est d'environ Fr. 340'000.-. Une demande de crédit a été soumise à la commission financière. Ce crédit permettra de développer le projet sur la commune de façon échelonnée, car il faudra voir comment ces nouveaux luminaires seront accueillis. Nous obtenons une économie d'énergie d'environ Fr. 20'000.- par an. Les avis des commissaires étaient partagés, mais la commission a préavisé pour le modèle Hibou à la route de Pressy et au chemin des Hauts-Crêts et pour le modèle Stela sur le reste de la commune. M. DESPLAND a fait savoir qu'il écrirait un article à ce sujet pour la *Coquille*.
- Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) : des mesures ont été réalisées au chemin de la Seymaz, mais il faut en réaliser également au chemin des Hauts-Crêts. Pour obtenir des subventions, il faut adresser une demande au canton d'ici le mois de mars 2011. Nous devons faire appel à un bureau spécialisé pour déposer la demande, car elle nécessite une étude approfondie. Nous attendons les offres de deux bureaux d'ingénieurs. Il est prévu de réaliser le projet du chemin Hauts-Crêts lors de la prochaine législature.
- Nous attendons l'autorisation de construire pour le projet de mise en séparatif du chemin de la Blonde. Les avis étaient partagés sur le tracé du collecteur. On ne peut pas passer

sous le chemin en raison des nombreuses conduites existantes. La commission s'est demandé s'il était possible de passer à gauche en montant, plutôt qu'à droite, pour préserver les chênes.

- La route de Pressy a été refaite il y a environ quatre ans, mais il y a eu des hivers rigoureux et la route se dégrade sur la rampe, entre l'école et le seuil. Il faudrait reprendre l'encaissement de la chaussée. Il est proposé de réparer provisoirement les zones abîmées et d'attendre l'année prochaine pour effectuer de plus gros travaux.
- La question de la fibre optique a été vue tout à l'heure, dans les communications de l'exécutif.
- Certaines personnes se sont plaintes des propriétés qui sont trop éclairées. Il n'y a pas de base légale pour intervenir, mais nous pouvons écrire aux propriétaires pour les sensibiliser sur cette question, en attendant que la loi permette d'intervenir.
- Mme le Maire : nous nous sommes adressés à Mme Catherine BAUD, députée des Verts au Grand Conseil, qui nous a confirmé qu'il n'y avait pas de base légale. Mme Sylvia LEUENBERGER me l'a confirmé également. Elles m'ont dit qu'elles allaient malgré tout faire quelques recherches à ce sujet et m'ont conseillée de ressortir la Charte des jardins et une résolution du Grand Conseil. Elles m'ont aussi suggéré d'écrire aux propriétaires concernés, mais on tomberait forcément dans l'arbitraire. Je proposerais plutôt d'écrire un article dans la *Coquille*.
- M. FOËX : je propose que l'on écrive aux propriétaires concernés. Il faut faire la différence entre les propriétés.
- Mme VERMEIL : je propose également que l'on écrive des lettres personnalisées.
- M. BENOIT : c'est une pollution lumineuse. Concernant le chemin de la Blonde, que reste-t-il à faire comme séparatif dans ce secteur ? Cela fait huit ans qu'on y travaille.
- Mme le Maire : la réalisation de la mise en séparatif et de la zone 30 date de 2001. Ensuite, il n'y a plus eu de travaux. Les travaux en cours sur le chemin sont effectués par les SIG. Au printemps prochain, nous n'allons réaliser qu'une partie du séparatif manquant. S'agissant du tracé du collecteur, M. Pierre ERBEIA nous a confirmé pourquoi il est prévu de passer à droite en montant : à gauche, il y aurait la cabine électrique à contourner et il y a plus haut trois parcelles à droite et une seule à gauche. Il faudrait donc prévoir trois traversées, au lieu d'une, pour les raccordements privés. La question a été discutée avec M. Bertrand FAVRE, de la DGNP, et il a été convenu que l'on ne passe pas sous la couronne des arbres. À gauche en montant, nous aurions dû abattre un chêne et passer sous deux chemins privés.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Communication et technologies de l'information

(Rapporteur : M. VOUTAT)

La commission s'est réunie le 23 novembre 2010.

- Il a été rappelé que le projet de film sur Vandœuvres sera projeté le 15 décembre prochain, à 19 heures, au Théâtre du Grütli. Il s'agit d'un prévisionnement.
- Le prochain numéro de la *Coquille* devrait paraître avant Noël.
- Le journal *Nouvelles* nous a rappelé que si nous avons des articles à faire paraître, il les publiera volontiers, gratuitement, et que si nous souhaitons publier des annonces pour des spectacles, cela coûte Fr. 100.-. Communiquez à la mairie ce que vous voudriez voir publié.

- M. FOËX : M. VOUTAT aimerait bien que la commission se pose la question de savoir si nous devons rester pieds et poings liés avec le SIACG.
- M. VOUTAT : les questions sont l'efficacité et le coût du SIACG.
- M. de UTHEMANN : notre commune est-elle la seule à éprouver ces difficultés concernant la fibre optique ?
- Mme le Maire : non, seule Meinier est en avance, car elle sert de commune-test. Nous sommes dans les premières communes sur les rangs. Les SIG ont pris note de notre intérêt, mais nous ont mis dans un pot commun.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Bâtiments, feu et sécurité

(Rapporteur : M. DESPLAND)

La commission s'est réunie le 29 novembre 2010.

Maison Bianchi

- Nous avons affiné le projet Maison d'étudiants en présence des architectes et suite au référendum dont la votation populaire est prévue pour le 15 mai 2011.
- L'autorisation de construire sera échu le 18 décembre 2010. Nous demandons donc aux architectes de la prolonger une seconde fois pour une nouvelle durée exceptionnelle de deux ans.
- Les membres unanimes de la commission maintiennent leur préavis favorable pour le projet Maison d'étudiants :
 - Rappelent les décisions dans ce sens du Conseil Municipal ;
 - Récapitulent une liste d'arguments en faveur du projet ;
 - La Commune organisera des journées portes ouvertes et une information complète et argumentée à la population.

Mairie de Vandoeuvres

- Le délai référendaire pour les travaux échoit le 9 décembre 2010.
- Le début des travaux est prévu en mars 2011.
- La durée de ceux-ci sera d'environ deux mois et demi.

Parking

- Les travaux de rénovation, mise aux normes feu et sécurité sont reportés à l'été 2011, soit sous la nouvelle législature.
- La préparation du projet sera étudiée en février 2011.

Sécurité communale

- Les Commissaires ont étudié le bilan de l'APM et des polices privées, résultat plutôt mitigé qui aura besoin d'être affiné lors d'une prochaine séance.

Camion de pompiers

- La Commune relance l'entreprise Feumotech afin de recevoir le nouveau camion avant la fin de cette législature.

Bâtiment Swisscom

- La Mairie relance le dossier Swisscom, chemin du Marchepied, pour lequel nous n'avons pas encore de données précises.

Cantine scolaire

- Une étude acoustique est demandée en vue de réduire les nuisances sonores du foyer ; « fortes résonances du lieu ».
- Mme le Maire : concernant le référendum, nous nous sommes renseignés sur le fond et la forme. Des expertises financières sont en cours, afin de déterminer les coûts comparatifs des chambres d'étudiants et des logements. Nous attendons le résultat de ces expertises. Concernant la date de la votation, prévue le 15 mai 2011, elle peut être repoussée si nous le demandons, mais cela pourrait être mal compris. On ne pourrait le faire qu'en accord avec les référendaires, bien entendu, et la votation serait alors reportée au 27 novembre, car aucune autre votation n'est prévue dans l'intervalle. La décision devrait en outre être prise avant début février, date à laquelle le Conseil d'Etat rendra son arrêté fixant la date de la votation.
- M. BENOIT : l'analyse des coûts démontrera clairement quel est le meilleur projet. J'accepte volontiers le référendum et, s'il est accepté en votation, alors que nous avons bien défendu notre projet, cela ne me posera pas de problème, c'est la démocratie. Par contre, je me vois mal reculer parce qu'il y a un référendum. Cela fait partie du système politique. Le conseil a pris sa décision après de longues discussions.
- M. IMHOOS : en termes de communication, si l'on demande aux référendaires de reporter la votation à fin novembre, on peut prévoir leur réaction. Il faut anticiper. S'il y a des études à faire, il faut les mener au plus vite, engager le débat, communiquer, c'est notre responsabilité.
- Mme le Maire : comme l'avait dit M. GRUSON, je ne pense pas que ce soit un aveu de faiblesse de renoncer. C'est une preuve de clairvoyance. Si l'on arrive au constat que des chambres d'étudiants ont le même coût que des logements, il faudra sérieusement se poser la question. Je pense aux nouveaux candidats aux prochaines élections, qui vont se retrouver dans la « mêlée » sans avoir eu leur avis à donner sur la question. Une campagne va polluer l'autre. Ayez conscience jusqu'au bout de ce que cela va signifier.
- M. DESPLAND : les référendaires veulent des appartements et que l'immeuble soit vendu. Nous avons démontré que les chambres d'étudiants étaient moins onéreuses que des appartements. Par ailleurs, le projet est réversible et les baux sont annuels pour des étudiants, ce qui n'est pas le cas pour des appartements. À force d'hésitations, de compromis et d'atermoiements, nous nous retrouvons dans une logique de perdants, et quel que soit le projet choisi, nous risquons de regretter de ne pas en avoir choisi un autre.
- M. IMHOOS : l'exécutif nous dit qu'un des arguments pour repousser la votation est la question des candidats aux prochaines élections. Ce n'est pas vrai. La responsabilité appartient à ceux qui ont voté le projet. L'aspect financier n'est pas le seul argument. Il y a aussi la dimension sociale, qui peut impliquer que le projet choisi soit déficitaire. Les communes peuvent se lancer dans des projets qui conduisent à des déficits.
- Mme le Maire : malheureusement, certains estiment qu'un projet social n'est pas adapté à une commune comme la nôtre.
- M. IMHOOS : nous en tiendrons compte pour les projets futurs, si la population le décide, mais nous avons un projet politique, nous devons le maintenir.
- M. BENOIT : la question s'est posée lors de la construction du centre villageois. Lorsque nous avons décidé de proposer des loyers abordables, c'était pour les enfants de Vandœuvres. Aujourd'hui, les enfants doivent souvent s'installer hors de Vandœuvres

lorsqu'ils quittent le domicile familial, et l'on voit des gens sans lien avec la commune arriver avec beaucoup d'argent et le village se vide de ses enfants. La commune doit favoriser le regroupement de jeunes de la commune.

- Mme de LISLE-SARASIN : quand recevrons-nous le résultat de l'étude ?
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'ai rendez-vous avec des experts pour les analyses financières en corrélation avec l'état du bâtiment et les différents projets que nous avons étudiés. Nous aurons les résultats prochainement.
 - M. DESPLAND : la commission demande que nous nous donnions les moyens de faire de l'information. Il faut organiser une information publique, disposer d'une expertise financière qui soutienne le projet et créer un comité de soutien politique, qui puisse répondre à toutes les questions de la population.
 - M. MULLER : j'aimerais que l'on se détermine, car nous allons de tergiversation en tergiversation. Nous avons donné le mandat à l'exécutif de mettre en place une stratégie de communication. Il faut que nous nous prononcions ce soir sur le fait d'aller de l'avant.
 - M. IMHOOS : je propose que nous invitions l'exécutif à fixer une date pour une réunion publique, et que la commission se réunisse préalablement.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Administrative, financière et juridique

(Rapporteur : M. MULLER)

La commission s'est réunie le 1^{er} décembre 2010.

- Trois points ont été discutés.
 - Collecteurs d'eaux usées du chemin de la Blonde : la commission a donné un préavis favorable, par trois voix pour et une voix contre, à un crédit d'engagement de Fr. 650'000.-.
 - Projet d'aménagements routiers au chemin des Hauts-Crêts : la commission a donné un préavis favorable à un crédit d'étude de Fr. 65'000.-, qui implique des mesures de modération du trafic sur ce chemin, qui avaient été demandées par les riverains suite à un accident mortel. Le projet sera développé jusqu'à l'autorisation de construire sous cette législature et la mise en œuvre est prévue pour la prochaine législature.
 - Audit des SIG de l'éclairage public de la commune : les SIG avaient commencé cet audit en 2008. La commission a donné un préavis favorable à un crédit d'engagement de Fr. 400'000.- pour ce projet. La moitié de la commission s'est prononcée pour une réalisation à court terme. La prise en charge du remplacement des luminaires situés sur les routes cantonales devra être discutée avec l'Etat.
 - La commission a été informée par Mme le Maire que les communes ont l'obligation, d'ici à 2018 de mettre en application les directives de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit, en assainissant les routes. Cela a été fait au chemin de la Seymaz et il reste à assainir le chemin des Hauts-Crêts, sur lequel des travaux sont prévus prochainement, comme nous venons de le voir. Des subventions peuvent être obtenues à raison de 15 à 20 % du coût des travaux, dans le cadre de l'OPB (demande déposée avant fin mars 2011).
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

e) Aide sociale et humanitaire

(Rapporteur : Mme de LISLE SARASIN)

La commission s'est réunie le 6 décembre 2010.

- M. FOËX, M. DESPLAND et moi-même nous sommes rendus les deux premières semaines d'octobre en Ouganda pour visiter toutes les associations soutenues par SidEcole. Nous sommes partis avec Mme Christine PELLEGRINI, présidente de l'association, et Mme Suzanne KUNZ, secrétaire. SidEcole s'occupe d'enfants dont un ou les deux parents sont morts du Sida, et prend en charge leur repas de midi, leur scolarité ou encore leur logement. Chaque année la commission accorde un généreux soutien à cette association que nous aimons beaucoup, car nous donnons un montant précis pour un projet précis. Cette association est sérieuse et très bien gérée. Nous avons visité un orphelinat, deux écoles dans les bidonvilles de Kampala, trois écoles de brousses et encore deux autres écoles. Ce fut un magnifique voyage très enrichissant.

Subventions :

- Le montant de la subvention octroyée à Cédric LECHOT pour un projet agricole lié au commerce équitable en Indonésie (exploitation du café pour des paysans villageois, amélioration de leurs revenus, enrichissement de leur lieu de vie, amélioration de l'exploitation), mise en suspens lors de la dernière séance, sera de Fr. 10'000.- et sera versé en 2011.

ARVAN : Projet au Mali

- L'Arvan a le projet de construire une école dans le village de Guingal, région très isolée au sud du Mali, où il existe déjà un semblant d'école construit par la population. Le projet se justifie, il a été demandé par les villageois, qui n'ont jamais bénéficié d'aide au développement ; ce projet desservirait plusieurs villages de la région.
- La commission est favorable à ce projet et accorde une subvention de Fr. 20'000.-.

ASSOCIATION EDUCAR ES AVANZAR au Nicaragua

- La commission est favorable à poursuivre le soutien à cette association (l'achat d'une imprimante braille a été subventionné l'année dernière). Cette association a le projet de créer un centre de formation éducative et culturelle pour aveugles, pour les enfants et les jeunes. La commission octroie un montant de Fr. 3'200.- pour procéder à l'achat du matériel nécessaire pour cette imprimante.

ASSOCIATION ASSIKLOASSI au Togo

- Nous donnons régulièrement des montants à cette association, qui a le projet d'achèvement d'un bâtiment de quatre classes dans le village d'Ekpui, à 80 km de Lomé. Actuellement, 170 enfants fréquentent l'école et les classes n'ont ni portes, ni fenêtres, et le sol est nu. La commission est favorable au soutien de ce projet et octroie un montant de Fr. 14'000.-.

Cayla Solidaire

- Nous avons reçu une demande de subvention d'une classe solidaire du Cycle d'orientation de Cayla. Son objectif est de construire un centre de soins dans un village sénégalais et de créer des rencontres, des échanges culturels avec la population. Nous n'étions pas tous favorables à ce projet, mais finalement, après discussion, et à la majorité, l'octroi d'une subvention de Fr. 2'000.- lui est accordé. Nous pensons que ce projet permet de sensibiliser les jeunes à l'aide au développement et à l'humanitaire.
- La commission a encore étudié deux dossiers qui lui semblent intéressants, mais elle a demandé des compléments d'informations, afin de les réétudier l'année prochaine.

Subventions annuelles de soutien :

- Fr. 2'000.- à ASSKAM
- Fr. 2'000.- à KROUSAR THMEY
- Fr. 2'000.- à SidEcole.
- M. DESPLAND : à préciser que ces voyages sont pris en charge par les participants et non par la commune.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

5. Projets de délibérations

Crédit d'engagement pour collecteurs EU chemin de la Blonde de ch. 1041 à ch. U4

DÉLIBÉRATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

Collecteurs EU Chemin de la Blonde de Ch. 1041 à Ch. U4.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la volonté communale de poursuivre la mise en système séparatif des collecteurs communaux,

Vu le préavis favorable de la Commission Routes et mobilité du 10 novembre 2010,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 01 décembre 2010,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 13 décembre 2010,
DECIDE,**

par 11 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **650 000 F** pour couvrir les travaux de mise en système séparatif d'un collecteur EU, les travaux d'abattage, de plantation et du suivi demandé par la DNP, la pose d'un tube pour la fibre optique, les travaux de génie civil - tronçon de ch. 1041 à ch. U4 – les raccordements aux propriétés riveraines, ainsi que les honoraires de l'ingénieur civil, du géomètre et du notaire, les frais et débours.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	Investissement	710.501
	Amortissement	710.331

D'amortir la dépense de 650 000 F, plus le crédit d'étude de 40 000 F, selon la délibération du 14 juin 2010, soit la somme de 690 000 F en 30 ans la première fois en 2012.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

* * *

Crédit d'étude pour un projet d'aménagements routiers au chemin des Hauts-Crêts

DÉLIBÉRATION

APPROBATION D'UN CREDIT D'ETUDE ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

Etude pour le Projet d'aménagements routiers, Ch. des Hauts Crêts

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Routes et mobilité du 13 octobre 2010,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 01 décembre 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du **13 décembre 2010**
DÉCIDE,

par 11 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

D'ouvrir un crédit étude d'un montant de 65 000 F pour couvrir les honoraires et les prestations du bureau Trafitec, comprenant notamment :

- l'établissement d'un premier devis général, une étude géométrique détaillée, la mise au point du projet définitif, une coordination avec les SIG pour l'éclairage public et d'éventuels travaux en sous-sol, des réunions avec la commune et des services de

l'administration cantonale, la mise à jour du devis général, la préparation d'un visuel et sa présentation à la commission Routes et mobilité, l'adaptation du projet définitif, la préparation et le dépôt du dossier d'autorisation de construire.

De comptabiliser ce crédit sous la rubrique 62.501

Ce crédit sera intégré au coût des travaux.

En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti en un an, conformément aux dispositions de l'art.34, al.6, lettre j, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B6 05.01).

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

* * *

Crédit d'engagement pour le remplacement de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal

DÉLIBÉRATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

Remplacement de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Routes et mobilité du 10 novembre 2010,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 01 décembre 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 13 décembre 2010, DECIDE,

par 11 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **400 000 F** pour couvrir les travaux de remplacement de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal, selon l'audit des SIG du 24 novembre 2010.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	Investissement	620.501
	Amortissement	620.331

D'amortir ce montant en 20 ans la première fois en 2012.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

* * *

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : nous avons reçu deux offres de bureaux d'ingénieurs pour une étude concernant l'Ordonnance sur la protection contre le bruit. Je vous propose de me laisser aller de l'avant avec l'offre la moins-disante, sachant que l'autre est deux fois plus élevée. Il faut se décider rapidement, dans la mesure où il faut déposer la demande de subventions d'ici au mois de mars.
- Le conseil municipal donne son aval, sans opposition.
- Mme le Maire : je vous propose de commander une étude au bureau Trafitec pour le chemin de la Blonde, suite à la pose d'un grillage tout au bord du chemin, le long de la parcelle n° 2875, avec une petite avancée qui provoque un grave manque de visibilité au débouché du chemin du Pré-de-la-Blonde. Il s'agit de changer la bande herbeuse de côté, c'est-à-dire de la mettre à gauche en montant et non à droite. L'idée est que je puisse me présenter devant la commission des routes avec un projet.
- Le conseil municipal donne son aval, sans opposition.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je vous propose une sortie du conseil le week-end des 5-6 février. Nous avons confié cette idée à M. Th. PRADERVAND qui nous a toujours organisé de magnifiques sorties.
- M. Th. PRADERVAND : je vous propose une sortie à ski à Wengen.

6. Propositions individuelles et questions

- M. de UTHEMANN : j'aimerais que l'on précise dans quelles commissions Mme SCHMITZ va siéger.
- Décisions :
 - Mme SCHMITZ siégera dans les commissions Culture et manifestations, Bâtiments, feu et sécurité, Environnement et paysage et Communication et technologies de l'information.
 - Mme STALDER devient présidente de la commission Culture et manifestations et Mme la présidente du conseil en devient la vice-présidente.
- M. FOËX : j'avais demandé à M. GRUSON s'il était d'accord de laisser sa place à M. de UTHEMANN dans la commission Aide sociale et humanitaire. Il n'a pas répondu. Les commissaires ont considéré que son silence valait acceptation. Nous allons néanmoins lui envoyer un message pour l'informer que sans nouvelles de sa part, M. de UTHEMANN le remplacera dans cette commission.
- M. VOUTAT : je propose que l'on mette une sculpture sur la place de Vandœuvres et que l'on fasse appel, pour cela, à M. Pascal Liengme.
- M. BENOIT : je voudrais que tous les chemins que la commune a décidé de ne pas saler soient déblayés automatiquement.
- M. FOËX : il a été décidé de ne pas saler certains chemins, mais pas de ne pas les déneiger.

- Mme VERMEIL : ne pourrait-on pas mettre du gravier sur les trottoirs ?
- M. FOËX : cela engorge les canalisations.
- Mme le Maire : je vous invite à noter les dates suivantes dans votre agenda :
 - Brûlage des sapins de Noël, le 11 janvier.
 - Bilan de législature, le 10 février
 - Réunion de la commission des bâtiments, élargie au conseil municipal, pour le référendum, le 17 janvier (*NB. Il a été décidé ultérieurement de reporter cette séance au 24 janvier*)
 - Repas des Aînés, le 19 janvier
 - Visite de la Fondation Bodmer, le 25 janvier
 - Sortie à ski du conseil municipal, les 5 et 6 février.
 - Soirée citoyenne, le 28 février
 - Séance de la commission financière pour l'examen des comptes 2010, le 12 avril.
 - Information à la population pour la maison Bianchi, au mois d'avril, date exacte à déterminer.
- Mme SCHMITZ accepte la fonction de suppléant du vice-président du local de vote pour l'élection du 13 mars 2011, en remplacement de M. RINALDI, indisponible.

7. Date des prochaines séances

séance n° 25 : lundi 31 janvier 2010 à 20 h 15

séance n° 26 : lundi 7 mars 2010 à 20 h 15

séance n° 27 : lundi 9 mai 2010 à 20 h 15

Séance d'installation du nouveau conseil municipal : lundi 6 juin 2010 à 20 h 15

La séance publique est levée à 20h00.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Bernard GRUSON

La Présidente du Conseil municipal

Véronique CHRISTE